

Appel à projet

Résidence artistique à l'édicule Art'Lib, dans le quartier des Libellules à Vernier

Objet de l'appel à projet

L'appel à projet porte sur une résidence artistique, d'une durée de 8 mois, dans l'édicule Art'Lib dans le quartier des Libellules. La résidence s'adresse à une personne, un duo, un collectif, établis à Genève, ayant une activité artistique (tous domaines d'expressions confondus) et n'étant plus inscrit dans une formation au moment de la résidence. Aucune condition de nationalité ou d'âge. L'atelier ne peut être attribué deux fois à la même personne.

Contexte

Lors du réaménagement des Nouvelles Libellules, des édicules ont été créés au pied de l'immeuble, afin de recréer des liens entre habitants, associations et administration au sein de ce quartier.

L'édicule n°4 Art'Lib, occupé pendant 3 ans par le Master TRANS de la Haute école d'art de design de Genève (HEAD – Genève), est dévolu à la création artistique.

Descriptif du projet

Pendant la durée de la résidence, vous êtes invité-e-s à investir l'édicule Art' Lib, un espace culturel situé dans le quartier des Libellules, sur la commune de Vernier. Ce lieu est appelé, sur la durée de la résidence à être à la fois un lieu de production, de présentation, d'échange et de médiation, notamment avec les habitant-e-s et les associations du quartier.

Des événements, ouverts au public, tels que vernissages, portes-ouvertes, ateliers, devront être organisés pendant la durée de la résidence.

Aucune forme artistique n'est imposée, par conséquent toutes les formes d'expressions sont possibles : écriture, théâtre, danse, arts de la rue, arts plastiques, arts visuels, architecture...

Lieu de résidence

L'édicule Art'Lib a une superficie de 94 m², de plain pied, composé d'une grande pièce, d'une cuisine et d'un wc.

Il ne comprend pas de logement.

Budget

Un budget de CHF 20'000.- est consacré à la globalité de l'appel à projet. Un budget détaillé faisant apparaître clairement les différents postes de dépense est à fournir dans le dossier. Les porteurs de projets devront être attentifs à ce que le budget soit lisible et raisonnable.

Dépenses éligibles :

- frais artistiques (honoraires, per diems, ...), techniques et de médiation liés à l'action,
- frais administratifs pour la gestion du projet,
- frais de réalisation de production artistique,
- frais de promotion et de valorisation.

Dépenses non éligibles :

- frais de fonctionnement courant,
- frais de gestion et d'assurance,
- frais financiers,
- frais de déplacement, d'hébergement et de repas,
- et plus généralement tout autre frais ne concourant pas directement à la mise en œuvre du projet.

Candidature

Cette démarche s'adresse aux personnes qui remplissent les **conditions** suivantes :

- être artiste, seul-e ou en collectif,
- avoir un intérêt pour des formes d'engagement social de l'art,
- être domicilié-e-s sur le canton de Genève au moment de l'inscription et pendant toute la durée de la résidence,
- ne plus être inscrit-e-s dans une formation de base (écoles publique ou privée) au moment de l'inscription.

Seront prises en compte en priorité les propositions qui comporteront une réflexion sur le cadre de l'intervention et proposeront une approche pertinente pour le quartier, avec un souci de partage et d'hospitalité. Les propositions peuvent ou non impliquer directement les habitant-e-s du quartier.

Procédure d'inscription

Les candidat-e-s doivent fournir les documents suivants :

- le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- un dossier présentant une vue d'ensemble de ses travaux et de ses projets artistiques
- le projet destiné à la résidence Art'Lib, ainsi que son budget

Les dossiers complets doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante, avec la mention « Résidence Art'Lib » : culturecom@vernier.ch

Délai d'inscription : 1^{er} mars

Critères de sélection

Les projets seront analysés par un comité de pilotage. La décision d'attribution relèvera de sa compétence.

Les projets seront évalués en fonction :

- 1) Du budget
- 2) De la qualité et de la pertinence du projet :
 - a. Approche participative et méthodologie (Implication des habitants, partenariats, modes de recherches, ...)
 - b. Originalité dans les processus et les démarches (Apports artistiques, étapes évolutives du projet, valorisation de la collecte, ...)

Calendrier prévisionnel

Mars : lancement de l'appel à projet
Avril : réception des dossiers + délibération du jury
Mai : début de la résidence